

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

PRESENTS :

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT / Colette BACHMANN
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRIAULT / Christophe JOUVESHOMME /
François GLAZENER / Claudie PASCAL / Jean-François DAUGE /
Carine ANTONIW / Jean-Pierre DEWEIRDT .

Absents excusés: Damien TANIS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANDRIVOT,
Caroline BLIZNIEC ayant donné pouvoir à Maxime BEAUCOURT.

Secrétaire de séance : Maxime BEAUCOURT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024

OUVERTURE de la séance à 19h45.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Rapport d'appel d'offres avec les lots infructueux concernant la réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations.

- Point n° 1 - Rapport d'appel d'offres avec les lots infructueux concernant la réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'appel d'offres avec lots infructueux concernant la réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations, établi par la SARL Agécco et faisant suite aux marchés publics passés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (abstention : 3, vote contre : 0, vote pour : 10) :

- autorise le Maire à signer le marché décomposé par lots avec les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises	Offres HT
1	VRD	OLIVIER DAVID	10 505,00 €
2	MACONNERIE	OLIVIER DAVID	24 382,75 €
3	CHARPENTE	CHEMOLLE	33 675,00 €
4	MENUISERIES	MENUISERIE JOBERT	13 920,00 €
5	PLATRIERIE	SCOBAT	29 723,02 €
6	CARRELAGE	ART&TECH	18 363,33 €
7	PEINTURE	DELAGNEAU	3 910,58 €
8	ELECTRICITE	ARELEC89	10 389,14 €
9	PLOMBERIE PAC	GMC TECHNOLOGIE	18 628,00 €
	TOTAL		163 496,82 €

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

- Point n° 2 - Avenant contrat agent technique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'entretien des locaux arrive à échéance au 31/12/2024 et qu'il ne sera pas reconduit du fait de prestations mal effectuées constatées. A cet effet, il indique qu'un agent SIVOS CESV a donné son accord pour effectuer l'entretien des locaux de la Mairie. De ce fait, une convention doit être établie entre la Commune et le SIVOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer cette convention.

- Point n° 3 - Révision loyer maison 17 bis rue Aristide Bruant

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires actuels ont donné leur préavis et quitteront le logement le 26 février 2025. La révision du loyer devant prendre effet au 01/01/2025, il est demandé de ne pas appliquer d'augmentation pour les 2 mois restants sur 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de ne pas augmenter le loyer pour les 2 mois concernés de 2025.

- Point n° 4 - Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI) pour la réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations.

Cette délibération a déjà été prise lors du dernier Conseil Municipal dans laquelle il avait été demandé une subvention à hauteur de 10 %. Après contact avec les services de la Région, il s'avère que, dans ce dispositif, le minimum qui peut être alloué est de 20 %. Il est donc demandé au Conseil de reprendre une délibération en ce sens, sachant que le taux demandé peut être revu à la hausse si les autres financeurs ne versaient pas la somme demandée. Il est aussi précisé que cette demande de subvention peut être annulée dans le cas où les autres financeurs alloueraient le montant sollicité car le projet ne peut pas être subventionné à plus de 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la Maire à solliciter cette aide financière.

- Questions diverses

Réflexion sur les dépenses d'investissement 2025

Le Conseil Municipal réfléchit aux dépenses d'investissement qui pourraient être prévues sur le budget 2025.

Passage au Compte financier Unique (CFU) pour les comptes 2024

M. le Maire informe le Conseil du passage au CFU sur l'exercice 2024 du budget de la Commune. Il indique que le CFU remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qu'il sera obligatoire à compter de fin 2025.

Remerciements

Merci aux habitants qui procèdent au taillage de leur haie et qui ont joliment décorés leur habitation pour les fêtes de fin d'année.

Bruits gênants pour le voisinage

Il est rappelé l'arrêté Préfectoral n° DDAS/SE/2006/478, relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage qui stipule :

" **ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

Article 5

Sans préjudice de l'application de réglementations particulières, toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênantes pour le voisinage doit prendre toutes précautions pour éviter la gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux et /ou par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats

PROPRIETES PRIVEES

Article 12

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisé à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques ne peuvent être utilisées que:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Les maires peuvent imposer sur leur territoire de leur commune des mesures plus contraignantes s'ils l'estiment opportun.

Article 13

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonores, d'installations de type climatiseurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Article 14

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires des chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive, y compris par l'usage de tout dispositifs de dissuasion: les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence."

Merci de bien vouloir respecter ces mesures.

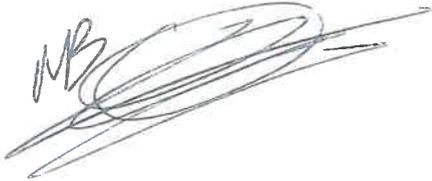
Congés Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la Mairie sera fermé à compter du vendredi 20 décembre 2024 au soir. Réouverture le jeudi 2 janvier 2025 au matin. M. le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 22h10.

Le secrétaire de Séance,
M. Maxime BEAUCOURT.

Le Maire,
Gilbert GREMY.



CRISTALIVRE



La bibliothèque de Subigny accueille les enfants de CM1 et CM2 par alternance chaque Jeudi de 15 h à 16 h et les adultes de 16 h30 à 18 h. L'accès et le prêt sont gratuits pour tous et nous nous efforçons de varier au maximum le choix des ouvrages proposés.

Nous envisageons l'ouverture de la bibliothèque sur un créneau horaire supplémentaire. Pour ce faire, nous aimerions connaître ce qui vous arrangerait le mieux en remplissant le questionnaire suivant et en le déposant à une des adresses proposées.

Merci pour votre collaboration.

Cristalivre

Non : _____

Prénom : _____

Je suis adhérent(e) à la bibliothèque

oui

non

Horaires me convenant le mieux

Mercredi 14h30 16h30

Samedi 10 h – 12 h

14h30 - 16h30

Autre :

A déposer dans l'une des boîtes aux lettres suivantes :

La mairie	7 place Pierre Julien	Subigny
Mme Andrivot	3 rue des Fours	"
Mme Betems	5 rue des Grosses Pierres	Villeroy
Mme Chariot	7 rue des Perrets	Subigny
Mme Pavoine	3 rue de la Commune	"
Mme Siciak	1 chemin des Clouzeaux	"
Mme Tribut	17 rue des Vignes	"